

## Comment obtenir un n° siret

### 1-SIREN : Qu'est ce que c'est ?

Le SIREN est en France le Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises (et de leurs établissements) qui gère un identifiant unique attribué aux personnes morales et physiques : le numéro SIREN ;

### 2-SIRET : Qu'est ce que c'est ?

Le numéro SIRET est un identifiant d'établissement. Cet identifiant numérique à 14 chiffres est articulé en deux parties :

- La première est le numéro SIREN de l'unité légale à laquelle appartient l'unité SIRET
- La seconde, habituellement appelée NIC (Numéro interne de classement) se compose d'un numéro d'ordre à quatre chiffres attribué à l'établissement et d'un chiffre de contrôle, qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro SIRET ;

### 3-Pourquoi un numéro SIRET

Les textes législatifs disposent que le numéro SIRET est obligatoire dans 3 cas de figure :

- l'emploi de personnel salarié
- les activités entraînant le paiement de TVA et impôt sur les sociétés
- la structure reçoit (ou souhaite recevoir) des subventions de l'Etat ou des collectivités territoriales.

#### 1) Qui délivre le numéro siret ?

C'est la direction régionale compétente de l'Insee. Pour le lot il s'agit de :

**INSEE MIDI-PYRENEES, BP 94 217 31 054 TOULOUSE CEDEX 4**

### 5- Délai d'obtention d'un numéro siret ?

En temps normal, il faut compter maximum de 15 jours pour le traitement de cette opération.

### 6- Lettre-type de demande de n° siret

Association XXXXXXXX  
Adresse

Code Postal et Ville

☎ :

**INSEE MIDI-PYRENEES  
BP 94 217  
31 054 TOULOUSE CEDEX 4**

Cahors le

**Objet : Délivrance du numéro siret**

Monsieur le Directeur Régional,

Nous souhaitons immatriculer notre association au répertoire des entreprises et des établissements SIREN afin d'obtenir un numéro SIRET, nous permettant ainsi de recevoir des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les pièces nécessaires à cette immatriculation :

- photocopie du récépissé délivré par la Préfecture lors de la déclaration
- photocopie des statuts mentionnant l'objet de l'association
- photocopie de l'annonce légale parue au journal Officiel

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président ou le trésorier

PJ : 3 copies